



Changement échappement et garantie

Par **math74**, le **04/02/2017** à **19:55**

Bonjour à tous,

Ma voiture (clio 4 rs) est actuellement sous garantie constructeur et je voudrais changer le silencieux d'échappement pour en mettre un plus sportif.

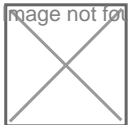
Sachant que le seul but de la manœuvre et d'ajouter une sonorité un peu plus présente et en aucun cas pour augmenter la puissance de la voiture.

C'est une modification très courante qui équipe pas mal de voiture à caractère sportive.

La pièce que je voudrais changer ce trouve tout au bout de la ligne d'échappement.

Voici une photo avec le silencieux d'origine en dessous, et au dessus le nouveau.

Image not found or type unknown



Mais la ou est le problème c'est que la pièce que je souhaiterais monter n'est pas homologuée.

Je sais que je perdrais d'office la garantie de la ligne d'échappement et c'est normal.

Mais je voudrais savoir pour le reste de la voiture:

Donc ma question est la suivante, imaginons que j'ai un soucis sur ma boîte de vitesse par exemple, est-ce que l'on peut me refuser la prise en charge à cause de cette modification?

D'avance merci pour vos réponses.

Par **BrunoDeprais**, le **05/02/2017** à **10:19**

Bonjour

Et si c'était le moteur qui devait casser, vous pensez que vous serez pris en garantie?

Par **math74**, le **05/02/2017** à **11:45**

Bonjour et merci de votre réponse,

Et bien justement c'est la tout l'objet de ma question!

Vu que c'est à l'opposer de l'échappement j'imagine que oui mais je voudrais être sur, c'est pour sa que je viens poster ici.

Par **BrunoDeprais**, le **05/02/2017** à **12:25**

Chose de toute façon à éviter lors de la durée de garantie, car tout est bon pour ne pas payer....d'autant plus si vous montez du non homologué.

Ensuite c'est pareil, par exemple pour les reprogrammations moteurs, tout va bien tant qu'il ne se passe rien, mais si un jour vous deviez être responsable d'un accident, vous allez entendre un autre son de cloche de la part de l'assurance.

Par **Visiteur**, le **05/02/2017** à **12:54**

Bjr

Je confirme, casse moteur, turbo et autres seraient exclus de champ de garantie